



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

Le **jeudi 27 septembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 septembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Daniel ROUSSEL, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Sophie LOQUIN à Hubert LUCAS, Robin DAVID à William GUILLARD, Amandine TAVARES GOMES à Cécile JOURDAINNE, Jean Marie ALINE à Vincent SGARLATA, Juanita AUGUSTIN à Patricia LEFEBVRE

Absent(s) non excusé(s):

Christian LETEURTRE

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur PETIT est nommé secrétaire de séance.

FIXATION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE POUR DES SORTIES FAMILLE SANS DROIT D'ENTREE MAIS NECESSITANT UN DEPLACEMENT DANS L'AGGLOMERATION ROUENNAISE - CM/18/096

Dans le cadre des actions du Centre Social la Zertelle, des activités culturelles et/ou de loisirs extérieurs, non tarifées, sont proposées. Ces prestations se situent dans l'agglomération rouennaise nécessitant l'usage d'un déplacement et d'un encadrement. Une participation forfaitaire de 2 € est donc demandée aux adhérents.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le montant de 2 € par adhérent enfant ou adulte.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE de fixer la participation forfaitaire de 2 € par adhérent lors de sorties famille sans droit d'entrée mais nécessitant un déplacement dans l'agglomération rouennaise.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération et l'autorise à signer l'ensemble des pièces afférentes à l'opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait, le 28 septembre 2018

Patrick CALLAIS,
MAIRE

